

CONTRAT PRINTEMPS ETE 2021

N° de contrat

VBOVINE-

Signer ce contrat signifie que vous <u>respecterez</u> vos engagements

~ ~ ~ ~ Veuillez documenter les zones grisées ~ ~ ~ ~

Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

Ferme de la Raudais, Rémi Goupil

Adresse: 8 rue de la Rabine Trélat, 22100 TADEN

Téléphone: 06 28 06 10 92 e-mail: fermedelaraudais@gmail.com

désignés ci-après « le producteur » d'une part, et :

Nom	Prénom	
adresse		
téléphone		
e-mail		

désigné ci-après « l'adhérent » d'autre part.

L'objet du contrat

Le présent contrat concerne les livraisons du mercredi 26 mai 2021 et du mercredi 22 septembre 2021 par le producteur d'un colis assorti de morceaux de viande bovine issue de la ferme de la Raudais. La répartition des morceaux de viande dans les colis est liée à chaque animal et peut être modifiée légèrement d'un colis à l'autre et d'une vente à l'autre. Des colis de 8kg ou 3 kg sont proposés. Voir détails au verso. La composition peut varier légèrement d'une livraison à une autre et d'un colis à un autre. Chaque colis est payé d'avance par l'adhérent au producteur ou réglé le jour de la remise. Le tableau joint en annexe précise le nombre de colis choisis par l'adhérent. Cette annexe doit obligatoirement être jointe au contrat pour que celui-ci soit valide.

La distribution aura lieu dans l'ancienne école des Charrières, rue Saint-Anne à Quévert, entre 18h00 et 19h30 sauf cas exceptionnel qui ferait l'objet d'une information particulière par Amap'arcelle Solidaire. Un report de livraison est possible en cas de commandes trop peu nombreuses.

La durée du contrat

La durée du contrat est de 6 mois. Il prend fin à la dernière distribution.

Les engagements réciproques

L'adhérent s'engage à :

- payer d'avance en remettant au producteur de l'Amap'arcelle Solidaire la totalité des chèques correspondant aux choix indiqués sur le tableau. Les chèques sont libellés au nom du producteur, à qui ils seront remis à chaque échéance.
- participer à l'organisation d'au moins une distribution au cours de l'année.
- **venir chercher** sa commande au jour et à l'heure prévue pour la distribution, ou se faire représenter.

Le producteur s'engage à :

- élaborer ses produits en respectant les principes de l'agriculture paysanne rappelés dans la charte des AMAP.
- **livrer** les produits choisis par l'adhérent au jour et à l'heure prévus pour la livraison.

L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation 2020/2021 à l'association

Fait à Quévert	LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
DATE		
SIGNATURE		



CONTRAT PRINTEMPS ETE 2021

N° de contrat

VBOVINE -

Signer ce contrat signifie que vous <u>respecterez</u> vos engagements

~ ~ ~ ~ Veuillez documenter les zones grisées ~ ~ ~ ~

Produit	Colis de 8 kg	Colis de 3 kg
	de bœuf	de bœuf
prix unitaire	152.00	63.00
Dates	8 kg	3 kg
26/05/2021		
22/09/2021		

Les colis de 8 kg comprennent des steaks hachés (environ 1kg), 1 rôti,1 pot au feu, une côte ou un assortiment de pièces à fondue, des paquets de 1 ou 2 steaks de 1ère catégorie (faux filets, rumstecks, filets en tournedos, pavés dans la tranche, etc.), 1 assortiment de bourguignon, des paquets de 1 ou 2 steaks de deuxième catégorie (paleron, gîte attendri, aiguillette baronne, etc.), 1 basse côte.

Les colis de 3 kg comprennent 4 steaks hachés (soit environ 500g), un rôti, un paquet de 1 ou 2 steaks de 1ère catégorie (faux filet, rumstecks, filets en tournedos, pavés dans la tranche, etc.), un paquet d'assortiment de bourguignon (500 à 800g), 1 paquet de 1 ou 2 steaks de deuxième catégorie (paleron, gîte attendri, aiguillette baronne, etc.)

Prix de vente Automne-Hiver 2020/2021

Colis de $8kg => 19 \notin /kg$ (soit - à titre indicatif - un total de l'ordre de 152 euros pour 8 kg). Colis de $3kg => 21 \notin /kg$ (soit - à titre indicatif - un total de l'ordre de 63 euros pour 3 kg).

NB: Quel que soit votre choix, la totalité des chèques doit être remise au producteur le jour de la première livraison au plus tard.

Nombre de chèques :
Montant du/des chèques: